

Bureau :  
Direction du Groupe Scolaire

Fontaines-sur-Saône, le 09 mars 2022

Affaire suivie par :  
Monsieur Nicolas PELUD

à

Tél : 04 78 23 11 41  
Mél : [ce.0691074t@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691074t@ac-lyon.fr)

19, Rue Curie  
69 270 Fontaines-sur-Saône

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,  
Monsieur le Maire de Fontaines-sur-Saône,  
Madame l'Adjointe au Projet Scolaire et Éducatif,  
Mesdames et Messieurs les Enseignants de l'école,  
Mesdames les Agents Territoriaux Spécialisés de l'École Maternelle  
Mesdames les Représentantes du Réseau d'Aide de la Circonscription,  
Mesdames et Messieurs les représentants des Parents d'Élèves,  
Madame la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 03 MARS 2022

### *Constitution du Conseil d'École :*

- **Municipalité** : Mme EMMANUELLE (Première Adjointe, responsable du Projet Éducatif et des Affaires Scolaires)
- **D.D.EN.** : Mme DUCLOS Jocelyne
- **Enseignants** : M. PELUD – Mme NERSESSIAN – Mme MIGLIANO Céline – Mme GOYON – M. DOUVILLE – Mme GARNIER – Mme GALLONE – Mme DURAND – Mme BUGEJA – Mme TOULOUSE – Mme MOISY – Mme CHABROL
- **Personnel municipal (ATSEM)** : Mme DE AMORIM
- **Représentants des parents** : M. BERLY – Mme PELISSIER – Mme MAZET – Mme MARSOT – Mme SIMONET

\* \* \* \* \*

*Cette séance du second Conseil d'École de l'année scolaire 2021/2022 débute à 19h00.*

### \* - **Informations sur l'année scolaire en cours**

#### a) - Les effectifs à la date du Conseil :

- Maternelle : 32 PS + 27 MS + 41 GS = 100 élèves
- Élémentaire : 46 CP + 30 CE1 + 26 CE2 + 41 CM1 + 27 CM2 = 170 élèves

#### b) - Les prévisions pour l'année scolaire prochaine :

- Maternelle : 35 PS + 32 MS + 27 GS = 94 élèves
- Élémentaire : 41 CP + 46 CE1 + 30 CE2 + 26 CM1 + 41 CM2 = 184 élèves

c) – Perspectives :

1°- Organisation pédagogique : Dans le cadre de la politique ministérielle d'allègement des effectifs pour les classes de GS + CP + CE1, le seuil de 24 élèves est recherché afin d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissages favorables. Ainsi, même si nos effectifs élémentaires ne sont pas suffisants pour prétendre à l'ouverture d'une classe, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a décidé la création d'une 8<sup>ème</sup> classe élémentaire aux Marronniers, ouverture conditionnée à la pérennité des effectifs jusqu'à la rentrée scolaire mais aussi au respect des seuils pour les classes concernées. Ainsi, la rentrée prochaine en élémentaire devrait s'effectuer sur une organisation pédagogique comprenant 2 CP (21 + 20) + 2 CE1 (23+ 23).

2°- Direction de l'école : Les taux de décharge des directeurs ayant changé récemment, le groupe scolaire qui comprendra 12 classes justifiera alors une décharge totale du directeur du Groupe Scolaire. Ainsi, le directeur n'aura plus la charge d'une classe l'année prochaine.

d) - Inscriptions : Les inscriptions des futurs élèves de Petite Section débuteront la semaine du 07 mars. Au regard des effectifs des naissances de 2019, nous estimons à 35 le nombre d'enfants qui pourraient s'inscrire en PS. Ce n'est qu'une estimation. Il nous est impossible de connaître à l'avance le nombre précis d'élèves qui seront scolarisés dans notre établissement : certains pourraient demander à être scolarisés dans un tout autre établissement du domaine public, ou du domaine privé.

Comme précisé sur le site internet de l'école, l'inscription s'opère en deux temps : une démarche administrative auprès du directeur du Groupe Scolaire et une visite de l'école avec les enseignantes de l'école maternelle (Mardi 14 juin, Jeudi 16 juin, Mardi 21 juin, Lundi 27 juin, Jeudi 30 juin)

e) - L'organisation des Passerelles « RAM-Ecole » & « Crèche-Ecole » : A cela s'ajoute la mise en place d'un travail préparatoire avec le RAM et la crèche des Marronniers, des passerelles seront à nouveau mises en place cette année courant juin prochain. Le travail préparatoire avec la crèche va débuter.

e) - Inscription des futurs élèves de CP : L'entrée en école élémentaire des élèves déjà scolarisés dans le Groupe Scolaire ne nécessite aucune démarche de la part des familles. Les élèves sont automatiquement inscrits en cursus obligatoire dans le Groupe Scolaire. Une réunion d'information suivie d'une éventuelle visite pour les parents qui le désirent sera proposée aux familles le jeudi 19 mai 2022 à 18h30.

f) - Entrée au collège : Les procédures d'entrée en 6<sup>o</sup> de nos actuels CM<sub>2</sub> vont débuter. Les familles vont être interpellées sur leur choix d'établissement à la rentrée prochaine. Lors de la première enquête menée courant novembre, sur les 27 élèves de CM<sub>2</sub> :

- 13 élèves demandent leur inscription au collège Jean de Tournes (48,15%)
- 06 élèves demandent leur inscription au collège André Lassagne (22,22%)
- 03 élèves demandent leur inscription leur collège de secteur correspondant à leur lieu de résidence (11,11%)
- 05 élèves demandent leur inscription dans un collège de secteur privé (18,51 %), 2 à Bellegarde, 2 à St Charles, 1 à St Louis-St Bruno

Les procédures d'inscription dans les collèges de secteur public seront lancées dès cette semaine. Il est rappelé aux familles que l'inscription des élèves dans un collège de secteur privé est une démarche qui est à réaliser par les familles elles-mêmes, l'école n'a pas la charge de l'inscription des élèves en collège privé.

g) - Le livret Scolaire unique (L.S.U.) : Depuis plusieurs années, le livret scolaire des élèves est dématérialisé et consultable sur Educonnect. Malheureusement, nombre de familles n'ont pu se connecter pour consulter le livret scolaire de leur enfant. Nous avons alors orienté les familles vers les services de France Connect, charge à elles de retrouver leurs propres codes de connexion. Le directeur

de l'école a interpellé plusieurs fois mais en vain les services académiques pour trouver une solution à cette situation ubuesque. Une nouvelle démarche sera menée mais nous n'avons pas la capacité d'apporter une solution aux familles. En attendant, nous avons envoyé les livrets dématérialisés par mail aux familles. Nous espérons qu'une solution sera trouvée pour le prochain semestre.

h) - Les évaluations nationales « Point d'étape CP » qui avaient été reportées pour tenir compte de la situation sanitaire se tiendront du 07 au 18 mars prochain. Ces évaluations permettront aux professeurs de situer leurs élèves, de mieux connaître leur progression depuis le mois de septembre, et d'identifier les domaines les plus fragiles. Ces données permettront aussi d'apprécier les effets de la période que nous venons de traverser sur les acquisitions des élèves.

i) - Communication avec les familles des classes de PS : Les familles souhaiteraient davantage de communication entre l'école et la maison. Non pas en termes d'évaluation mais sur les histoires, chansons, comptines travaillées à l'école afin de pouvoir accentuer le lien entre le milieu familial et la classe. Les enseignantes de PS soulignent le fait que le travail mené en PS se fait essentiellement sous forme de manipulation, il n'y a quasiment pas de fiche de travail ou de traces écrites. Chaque parent a été rencontré individuellement pour faire un premier bilan en décembre ou janvier. Les supports demandés par les familles pourront être transmis via les applications utilisées par l'école.

j) - Equipement informatique : la Municipalité de Fontaines-sur-Saône a décidé de réinvestir le matériel informatique des écoles, matériel devenu désuet et obsolète. Une « Classe mobile » sera livrée à l'école des Marronniers cette semaine. Cette « Classe mobile » est en fait une mallette équipée de 15 tablettes et 15 portables.

De même, une partie des classes maternelles de la commune se verront équipées d'un TNI courant de l'année 2022. Deux de nos classes maternelles devraient donc être concernées.

k) - Dates à retenir :

- vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 : carnaval de l'école
- jeudi 07 avril 2022 : photographies des classes
- 30 mars 2022 : début du Cycle nage pour les CP

\* - Information sur la COVID-19 :

a)- Passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire dans le premier degré au retour des congés d'hiver avec notamment :

- la fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels ;
- la possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque (mais avec respect d'une distanciation : les sports de contact ne sont donc pas autorisés sans masque) ;
- l'allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe), notamment pendant les temps de restauration.

b)- Allègement des mesures liées au dépistage : le dispositif de dépistage des personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé sera allégé en population générale. Il le sera aussi en milieu scolaire. Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4)

c)- Campagnes de dépistages : une nouvelle procédure d'inscription à la campagne de dépistage a été proposée aux familles qui ont dû inscrire elles-mêmes leur enfant par l'intermédiaire d'un lien URL actif jusqu'au jeudi 10 février 13h00. Cette nouvelle procédure a permis d'alléger le travail du directeur et limiter

aussi un gaspillage en papier. Il s'agit de notre 4<sup>ème</sup> campagne de dépistage.

7 campagnes sont initialement prévues sur l'année scolaire. Lors du dernier Conseil d'école, des précisions statistiques ont été demandées, notamment quant à la participation effective entre les élèves de la maternelle et ceux de l'élémentaire.

Taux de participation aux Campagnes de dépistage salivaire du ...							
17/09/2021		08/10/2021		06/11/2021		01/03/2022	
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
26,6 %	67,7 %	30,0 %	55,3 %	43,0 %	65,9 %	26,0 %	35,9 %

On constate une baisse de participation des élèves de l'école élémentaire pour cette dernière campagne. En effet, au regard du nombre important d'élèves qui ont contracté la COVID-19 depuis le retour des vacances de Noël, nombre d'élèves ont été invités à ne pas se faire tester au risque d'obtenir des résultats non significatifs. Il est souvent constaté que les élèves restent positifs pendant au moins deux mois après avoir contracté le virus.





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
LES MARRONNIERS



\* - Question à la Municipalité :

a) - Accès au périmètre scolaire : stationnement des trottinettes et des vélos, accès au parking de l'école, le couloir à vélo, le fléchage des bâtiments scolaires ?

- L'accès par le portail aux vélos a été rappelé à l'ASVP qui se charge de contrôler le stationnement devant le portail de l'école et l'accès au parking. Le portail restera dorénavant ouvert aux vélos.

- Le stationnement des trottinettes et des vélos a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Les devis sont faits et le placement des structures de stationnement est en cours d'étude. Il s'agira d'un système d'attache avec cadenas, à charge pour les familles de le fournir aux enfants qui utiliseront ce système d'accroche.

- Le couloir vélo qui avait été envisagé lors du premier conseil d'école, couloir permettant de sécuriser la circulation des vélos dans le périmètre scolaire proche, fait encore l'objet d'une réflexion. Le choix d'une signalétique au sol ou d'une information directement aux familles reste à l'étude.

- La signalétique des bâtiments du groupe scolaire : le projet est en cours d'étude, la budgétisation est en cours de programmation. Ce travail s'inscrit en fait dans une réflexion plus globale qui concerne aussi la signalétique du plateau des Marronniers. Cette dernière fera l'objet d'une étude courant 2022.

- Le stationnement vers le bac à verre : le stationnement devient anarchique au niveau du bac à verre. Les familles s'invectivent régulièrement. Un courrier pourra être envoyé aux familles afin de les informer davantage sur le sujet. Des opérations « coup de poing » pourraient être menées pour sensibiliser les familles dans une démarche citoyenne.

b) - La restauration scolaire : l'équilibre de la répartition des élèves entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> service, la commission cantine :

a- Est-il possible de prévoir un roulement 1 jour sur 2 pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> service (équité entre les services) ? En fait, c'est ce qui a été fait. Seule la classe de CM<sub>2</sub> ne mange qu'une seule fois au premier service. Nous avons un nombre impaire de classe et nous avons privilégié les plus petits dans cette organisation.

- Lundi 1er service : CP1 + CE2/CM1 + CM1 + CE1 (coupé)
- Lundi 2ème service : CP2 + CE1/CE2 + CM2 + CE1 (coupé)
  
- Mardi 1er service : CP1 + CE1/CE2 + CM2 + CM1 (coupé)
- Mardi 2ème service : CP2 + CE1 + CE2/CM1 + CM1 (coupé)
  
- Jeudi 1er service : CP2 + CE1 + CE2/CM1 + CE1/CE2 (coupé)
- Jeudi 2ème service : CP1 + CM1 + CM2 + CE1/C2 (coupé)
  
- Vendredi 1er service : CP2 + CE1 + CM1 + CE2/CM1 (coupé)
- Vendredi 2ème service : CP1 + CE1/CE2 + CM2 + CE2/CM1 (coupé)

b- La date de réunion de la commission cantine reste à définir à ce jour.

c) - Le temps d'Accueil Périscolaire (T.A.P.) : choix des activités d'une période à l'autre, les modalités de récupération des enfants à 17h15 en maternelle :

a- L'organisation des TAP est encore contrainte par les conditions sanitaires actuelles. L'organisation qui a été choisie perdurera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il n'est donc pas

possible ni de choisir les activités ni d'alterner scrupuleusement les types d'activités d'une période à l'autre. Ainsi, certains feront plus de sport que d'autres.

- b- La date de la commission sur les rythmes éducatifs : le jeudi 7 avril à 18h00
- c- L'organisation de la sortie des élèves de maternelle après les T.A.P. répond à une organisation collective bien précise. Le nombre d'enfants impose une gestion collective des actes et donc un habillage des enfants sans attendre l'arrivée des parents. Dans le cadre du plan Vigipirate, il est rappelé que les familles ne sont pas autorisées à entrer dans l'école et ne peuvent donc pas s'occuper elles-mêmes de l'habillage des enfants.

d) - Le projet de réhabilitation du quartier des Marronniers :

Monsieur le Maire est absent lors de ce Conseil d'École et s'excuse de ne pouvoir présenter le projet. Il le fera avec plaisir lors du prochain Conseil d'École. Des réunions publiques d'information ont déjà eu lieu et les plannings les plus optimistes envisagent un démarrage des travaux vers 2024. Le travail avec la métropole est en cours. La problématique de l'école dans ce projet est importante pour les familles et fera l'objet d'une attention particulière de la part de la Mairie.

\* - Dates à retenir :

- Prochain Conseil d'École le mardi 28 juin 2022 (19h00)

Site officiel du Groupe Scolaire

- |                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| • Adresse du Site | : | <a href="https://blog-ecole-primaire-des-marronniers.blog.ac-lyon.fr/">https://blog-ecole-primaire-des-marronniers.blog.ac-lyon.fr/</a> |
|-------------------|---|---|

\*\*\*\*\*

*La séance du Conseil d'École est levée à 21h00 après épuisement des points de l'ordre du jour.*



  
Président du Conseil d'École  
Monsieur Nicolas PELUD